



HAL
open science

Permanence et variation des valeurs du sport dans un corpus de textes à finalités éthiques

Arnaud Richard, Carine Duteil, Julien Longhi

► To cite this version:

Arnaud Richard, Carine Duteil, Julien Longhi. Permanence et variation des valeurs du sport dans un corpus de textes à finalités éthiques. *Aux frontières du phénomène sportif. Des temps de métamorphoses, des espaces de résonances*, L'Harmattan, 2022, 978-2-14-027149-6. hal-03844550

HAL Id: hal-03844550

<https://hal.science/hal-03844550>

Submitted on 8 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Permanence et variation des valeurs du sport dans un corpus de textes à finalités éthiques

Arnaud Richard, Carine Duteil, Julien Longhi

Résumé

Afin d'aborder les rapports entre valeurs et éthique dans les institutions du sport, cet article traite, d'un point de vue linguistique et discursif, la mise en discours de l'éthique dans des textes à finalités éthiques. Notre étude est menée en deux temps : dans une première partie, la charte du CIO est analysée, en tant que texte canonique (Sarfati) fondateur d'une norme discursive. A travers des relevés terminologiques, lexicaux, et rhétoriques, nous montrons l'essentialisation des valeurs dans ce texte, et la portée constituante (Maingueneau et Cossuta) de ce document. Dans une deuxième partie, nous confrontons ces résultats à un ensemble de textes émanant d'autres institutions (DRJSCS, UNESCO, etc.) pour mesurer la diversité, mais aussi la permanence des valeurs, et surtout leur regroupement dans certains pôles de l'éthique (humanité, citoyenneté, dépassement). Ainsi, nous nous interrogeons sur la revendication d'instances à transcender la simple pratique sportive, pour évoluer vers une dimension citoyenne et morale. Nous questionnons en même temps le postulat permanent d'un dépassement de l'action corporelle minimale ou minimaliste par la charge constante de valeurs associées (positives) et leurs prévalences dans le monde olympique (selon les instances dirigeantes concernées).

Introduction

Les organisations sportives sont des groupements hiérarchisés dans le but de structurer des pratiques physiques et sportives qui dépassent de simples actions coordonnées de pratiquantes et pratiquants (voir notamment Chappelet 2019). Le rôle et les paroles des personnes qui animent ces structures constituent des réseaux qui existent également par leurs discours et à travers des représentations revendiquées s'appuyant fortement sur les notions de valeurs. De ce constat de départ, nous pouvons tout de même tirer quelques nuances et surtout la nécessité de définir des contours parfois flous des pratiques managériales, communicationnelles, ou encore marketing (Ferrand *et al.* 2012). Une des illustrations les plus fortes ou grandissantes est celle de l'affichage des valeurs sur internet et les réseaux sociaux :

“La situation pourrait dès lors tenir du paradoxe : les organisations sportives peinent à afficher des références aux valeurs olympiques et des communautés virtuelles en débattent et s'y substituent. Assurément, si la symbolique du sport et de l'olympisme s'est élaborée autour de prouesses, de performances et d'une compétition entre les individus, elle se traduit aussi par des représentations idéalisées et partagées par les dirigeants, les pratiquants, les médias, les pouvoirs publics (Diana, Meyer 2004).”

Ouergli *et al.* (2017: 73).

De ce paradoxe relevé par l'étude sus citée, nous voulons apporter un regard original avec les théories et méthodes linguistiques d'analyse du discours (Longhi 2015). Mais il nous faut avant tout définir le cadre contextuel dans lequel nous allons nous situer. Comme le rappelle Bernard Andrieu :

“Depuis le baron Pierre de Coubertin au moins, le sport véhicule des valeurs entendues comme universelles : le fair-play, la conscience de la règle, le respect de l'adversaire, la dignité des personnes, le self-control, le sens de l'effort individuel et collectif, le plaisir du jeu... Des valeurs comme autant de règles de civilité, et que garantiraient les associations faitières internationales, qui ont autour d'elles rédigé des codes et des éthiques. Pourtant, force est de constater des débordements de ces règles et le non-respect des valeurs dans bien des domaines du sport.”

Andrieu (2013: 816)

Par l'étude de textes qui se posent comme codes de (bonnes) conduites, mais parfois qui se veulent transcendant l'activité physique pour rendre compte et même proposer une philosophie de vie, nous traiterons de la charte du CIO et d'autres documents officiels comparables dans leurs visées globales et leurs portées généralisantes. Une clé de lecture sera le concept de discours constituant, développé par Cossutta et Maingueneau. En l'appliquant aux corpus réunis autour de “grands” textes éthiques à propos du sport, nous retrouvons ce qui suit :

“Cette étiquette de « **discours constituant** » s'appuie sur une intuition banale : il y a dans toute société des **paroles qui « font autorité »**, parce qu'elles se réclament d'une **forme de transcendance**, qu'elles n'ont pas d'au-delà. Ces discours « constituants » sont ceux qui **donnent sens aux actes de la collectivité** ; ainsi **garants** des multiples autres, ils possèdent un fonctionnement singulier : **zones de parole parmi d'autres et paroles qui se prétendent en surplomb de toute autre**. Discours limites, placés sur une limite *et* traitant de la limite, ils doivent *gérer textuellement* les paradoxes qu'implique leur statut. Avec eux se posent dans toute leur acuité les questions relatives au **charisme**, à **l'Incarnation...** : pour ne s'autoriser que d'eux-mêmes, ils doivent se poser comme **liés à une Source légitimante**. On voit la conséquence pour ce qui nous intéresse : le rôle qu'ils jouent dans la société les amène à se construire en référence à un point exorbitant à l'espace social, un Absolu qui, en fait, pour l'analyste du discours est à la fois construit par chaque positionnement et ce qui soutient ce même positionnement. Par un paradoxe constitutif, l'Absolu dont ils s'autorisent est supposé extérieur au discours pour lui conférer son autorité, mais il doit être construit par ce même discours pour pouvoir le fonder.”

(Maingueneau, 2006: 17)¹

Pour bien comprendre les mécanismes sous-jacents à l'œuvre dans ces textes, nous repérons l'importance de la source et sa légitimation, tout comme l'incarnation de l'autorité et le lien complexe mais déséquilibré entre les acteurs potentiellement impliqués (verticalité d'une hiérarchie des ordres de pensée). Ainsi, dans un premier temps, pour cet article, nous prendrons le texte central de la charte olympique afin d'analyser l'essentialisation des valeurs.

¹ Nous avons mis en exergue par le gras les différents points clés que soulève cette citation à l'égard des éléments relevés et analysés.

1. L'essentialisation des valeurs dans la charte du CIO

Dans cette première partie, nous nous concentrons sur la charte du CIO (https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-Olympic-Charter.pdf#_ga=2.158745594.1980334938.1617545368-1858562576.1601469251), qui, du point de vue des valeurs dans le domaine de l'olympisme, et plus largement du sport, constitue ce que Sarfati (2008) appelle le canon :

Il correspond à l'institution discursive de la topique de référence d'un domaine de pratique. La détermination canonique correspond aux rôles que tiennent les discours fondateurs dans l'organisation d'une pratique (Hippocrate pour la médecine, les *Évangiles* pour le christianisme, Freud pour la psychanalyse, Marx pour la pensée critique de type révolutionnaire, Saussure pour la linguistique, etc.)

En effet, cette charte fait référence dans le domaine de la pratique, et l'analyse des valeurs qui y sont énoncées nous permettra de dégager certaines tendances normatives dans le domaine éthique.

1.1. De l'usage du terme "mouvement" appliqué au domaine sportif ou au monde de l'Olympisme

Le terme de mouvement apparaît de manière assez récurrente afin de renvoyer à un ensemble d'instances lorsqu'il s'agit du domaine sportif ou du monde de l'Olympisme. La charte olympique le qualifie clairement :

“3/ Le Mouvement olympique est l'action concertée, organisée, universelle et permanente, exercée sous l'autorité suprême du CIO, de tous les individus et entités inspirés par les valeurs de l'Olympisme. Elle s'étend aux cinq continents. Elle atteint son point culminant lors du rassemblement des athlètes du monde au grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques. Son symbole est constitué de cinq anneaux entrelacés.”
(Version 2020)

La formulation de cette définition rappelle beaucoup celle d'une formule scientifique ou d'un théorème de physique. La toute puissance du mouvement visé se retrouve dans la qualification de l'action presque holistique définie comme “concertée, organisée, universelle et permanente”. Ainsi son application se veut globale pour l'ensemble des individus mais également d'une certaine manière, éternelle par sa durabilité “permanente”.

L'ordre des quatre qualités est intéressant à analyser car il combine d'abord concertation et organisation. Sur le modèle concessif qui place en premier sa dimension concertée qu'on pourrait envisager comme symboliquement horizontale, l'enchaînement par accumulation bascule dans une conception combinée horizontale avec la précision “organisée”. En effet, la force se marque par l'exercice qui apparaît clairement “sous l'autorité suprême du CIO”. Si la revendication de l'action passe par le verbe (exercer), celle-ci est renforcée par l'adjectif “suprême” (“qui est au-dessus de tout” selon le TLFi) et ne laisse aucune place au doute ou à la confusion.

Pour comprendre l'usage et les spécificités du terme "mouvement", il est nécessaire de revenir à une définition générale. De l'hypothèse qu'il renvoie à une institution dans une considération dynamique, il semble que les valeurs potentiellement associées soient encore plus grandes et complexes :

TLFi

[consulté le 15/03/2021]

[Le mouvement considéré dans ses manifestations] Déplacement (d'un corps) par rapport à un point fixe de l'espace et à un moment déterminé.

[Le mouvement est celui de corps matériels]

Le mouvement est perçu dans sa généralité] *Il n'y a point dans la nature de mouvement aveugle ou de turbulences; tout mouvement a un but* (J. DE MAISTRE, *Soirées St-Petersbourg*, t. 2, 1821, p. 359).

3. [Le mouvement est un phénomène produit, provoqué, artificiel]

L'intentionnalité sous la forme d'un résultat provoqué émergent en plus de la simple considération du déplacement.

Au fig. [Le mouvement vécu comme modification ou évolution]

2. [Le mouvement concerne une collectivité]

e) Groupement, parti, organisation qui animent des actions visant au changement politique ou social. *Mouvement politique, syndicaliste; mouvement de résistance, de libération; mouvement fasciste, réformateur; mouvement de libération de la femme.*

Cette pluralité des sens ou des domaines d'usage permet d'observer quelques potentialités de mise en discours intéressantes dans l'usage d'un tel terme pour une institution. Tout d'abord il présuppose une dynamique d'une certaine manière. Le mouvement fait penser à l'action. Ce qui s'ajoute en 3 devient même très valorisant car l'intentionnalité s'affiche comme un résultat voulu et créé. Loin d'un déroulement non maîtrisé ou d'une répercussion non souhaitée, par "mouvement", nous pourrions assumer le choix de l'anticipation humaine. Mais surtout, dans l'usage figuré 2. e) la raison d'être s'affiche avec la visée du changement. Ces éléments permettent de penser que le choix du terme "mouvement" cité à 72 reprises (sur 32 des 110 pages que compte la charte) permet d'induire une action positive et transcendante de l'instance olympique. Pour finir sur ce point, notons également que "mouvement" apparaît toujours complété de l'adjectif "olympique".

1.2. Valeur du sport/des sports : enjeux des emplois singulier/pluriel

S'intéresser à la différence en usage entre le singulier et le pluriel revient à penser la problématique du nombre. Derrière une première apparence qui peut sembler simple ou basique se dissimulent des points de vue qui sont intéressants à appréhender en détail. En effet, comme le note Wilmet :

"Le nombre d'un nom différencie en principe les quantités d'objets égales ou inférieures à 1 et les quantités d'objets supérieures à 1, c'est-à-dire que le singulier et le pluriel confrontent une vision d'un seul tenant ou *continue* et une vision morcelée ou *discontinue*."

(Wilmet, 2007 : 64)

En effet, c'est pour comprendre ces visions qui peuvent alors faire s'exprimer au mieux les valeurs, qu'il nous faut s'arrêter sur ce critère. En l'appliquant plus particulièrement au sport, on peut voir se dégager une tendance comme dans l'étude de Richard (2012) sur les formulations des instances ministérielles en charge des sports.

“De manière partielle bien évidemment, [...], l'emploi en tant que massif du singulier « sport » renvoie à un ensemble continu sur lequel des valeurs ou des vertus peuvent être partagées. Dans ce cas, si le pluriel serait davantage sur une dimension nombrable, donc identifiable (comptable), telles les fédérations affinitaires à un ministère en charge des sports alors c'est la singularité qui prendrait le pas. Chaque spécificité permettrait une différenciation et un classement.”

(Richard, 2012: 173)

Par le mécanisme d'essentialisation, l'emploi du singulier se retrouve très fortement représenté dans la charte. Le pluriel (“les/des sports”) renvoie quasi systématiquement à la logistique ou à la gestion du programme des jeux olympiques. Il s'agit par exemple de comptabiliser les sports qui peuvent être inclus et reconnus comme olympiques. “Le sport” en revanche est associé à des programmes d'éducation olympique et d'éducation culturelle. Le sport fait partie intégrante de la société, il la fédère et constitue même un “droit de l'homme” :

“La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.” (p. 11)

Le sport, au singulier, est une entité qui infuse, se répand et sublime la société en créant l'harmonie :

- “collaborer avec les organisations et les entités poursuivant ces objectifs, en particulier par l'éducation olympique et la **propagation du sport**” (p. 21) ;
- ”Le but de l'Olympisme est de **mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité** en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.” (p. 12)

Le sport est conçu comme un moyen d'obtenir la paix, l'harmonie, la coopération, l'égalité, le respect... Il est donc vecteur de valeurs (positives, selon une grille de lecture moralisante) et garant de celles-ci. Il est ainsi l'expression du Mouvement Olympique en le concrétisant dans une forme de vie collective et partagée. C'est en cela qu'il relève de l'éthique.

2. Inventaire des valeurs dans différents textes à finalité éthique et leur analyse

Après avoir analysé les valeurs apparaissant dans la charte du CIO, et leurs fonctionnements discursifs, nous proposons de tester leur variation/permanence en ouvrant le corpus à d'autres textes.

Le corpus est ainsi constitué des sites suivants (certains liens sont devenus inaccessibles) :

- UNESCO: <https://fr.unesco.org/themes/sport-antidopage/education-aux-valeurs>, Éducation aux valeurs par le sport
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS): <https://ile-de-france.drjscs.gouv.fr>, Les Valeurs du sport (page inaccessible depuis mars 2021)
- Académie des sports: <https://academiedessports.com/lacademie/charte/>, Charte des valeurs du sport
- Comité paralympique, <https://www.ffri.com/wp-content/uploads/2018/04/CHARTE-DES-VALEURS-ET-D'ETHIQUE-DU-CPSF-1.pdf>, charte des valeurs et d'éthique
- Fédération française du sport olympique: <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/>, Nos valeurs
- Comité international olympique, <https://www.olympic.org/fr/le-cio/promouvoir-l-olympisme>,

En procédant à cette ouverture, nous nous intégrons dans une approche qui valorise la variation pour accéder au sens : comme indiqué dans Garric et Longhi (2012), “notre objectif est de concevoir l’hétérogénéité des données comme un geste technique d’« hétérogénéisation » introduisant une nouvelle source de définition et de construction à part entière des données”. Ainsi, en ajoutant ces nouveaux textes, nous introduisons “une hétérogénéité maîtrisée des données” et les données textuelles “sont tributaires d’opérations de lecture et construites par les réseaux intertextuels élaborés par les corpus”.

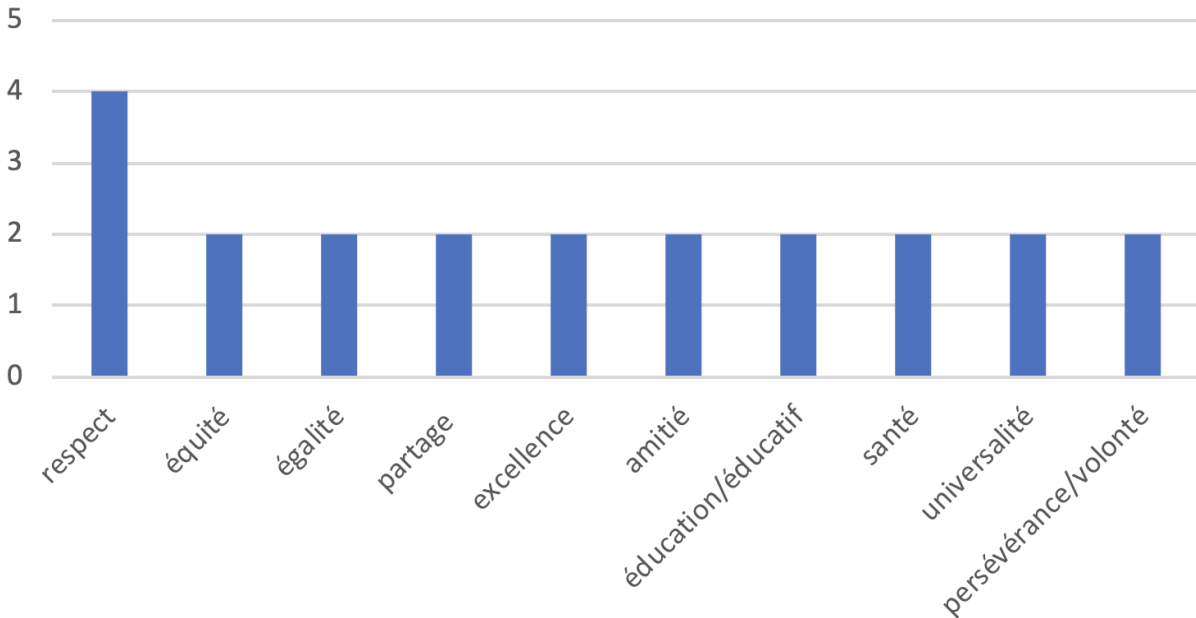
2.1. Termes employés : Unesco, Ile de France, CIO, Paralympique, Fédération Française du Sport Universitaire, académie des sports

Avec ce principe de variation, appliqué aux textes à finalité éthique, nous pouvons relever différents termes qui lexicalisent des valeurs :

Instance	unesco	DRJSCS	Académie des sports	paralympique	FFSU	CIO
Valeurs	discipline	fraternité	amitié	égalité	amateur	amitiés
	égalité	partage	éducation	équité	citoyen	excellence
	équité	Respect	excellence	unité	éducatif	respect
	inclusion	solidarité	liberté	universalité	éthique	
	persévérance		respect		jeu	
	respect		santé		partage	
	travail d'équipe		universalité		santé	
			volonté			

Les termes qui sont présents au moins deux fois sont les suivants :

Valeurs du sport



On repère donc une certaine variété des valeurs qui sont convoquées d'un point de vue éthique : si on s'intéresse à ce relevé du point de vue "des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale" (TLFI), on se trouve en effet face à un ensemble de termes qui enjoignent à certains comportements, certaines postures, ou attitudes, dans le cadre sportif, mais transposables dans une perspective citoyenne plus large. A travers ce relevé, nous souhaitons mettre en valeur "le pouvoir qu'a la parole d'agir, à travers les discours des différents champs de pratique, sur les systèmes de croyances et de valeurs, pour les conforter et les consolider ou, inversement, les déstructurer et les reconstruire" (Galatanu 2003: 214).

2.2. Positionnements, lexique et discours

Le terme le plus employé, "Respect" peut être défini (selon le TLFI) comme le "sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards, considération, en raison de son âge, de sa position sociale, de sa valeur ou de son mérite" et par extension le "Sentiment de vénération, attitude de révérence envers le sacré", l'"attitude de réserve, de piété envers une chose considérée pour sa valeur morale", le "fait de prendre en considération la dignité de la personne humaine" ou le "fait de considérer une chose comme juste ou bonne et ne pas y porter atteinte, ne pas l'enfreindre; fait d'y être fidèle".

On pourrait donc, dans le cadre de notre corpus, distinguer deux usages de respect :

- Comme une valeur "absolue" : "enseigner le respect",
- Considérer une chose comme juste, une attitude: "le respect des principes éthiques fondamentaux universels"

Ces "principes régulateurs" peuvent être regroupés en différents "pôles"..

a) Le pôle de la justice

Celui-ci se lexicalise par le biais de deux termes, “équité” et “égalité”. La différence entre ces deux termes a été abordée dans un article du *Monde* par Marc Blondel :

Selon le dictionnaire Larousse, l'équité est autant " la vertu de celui qui possède un sens naturel de la justice, impartial " que " la justice morale ou naturelle, considérée indépendamment du droit en vigueur ". L'égalité, selon la même référence, est " le rapport entre individus, citoyens, égaux en droits et soumis aux mêmes obligations ". De fait, l'équité s'apparente à une " égalité flexible ", permettant des interprétations multiples. [...] Les partisans de l'équité, par opposition à l'égalité, ont notamment comme référence un professeur américain, le professeur Rawls, selon lequel il convient de distinguer parmi les inégalités celles qui sont justes de celles qui sont injustes. Seules seraient justifiées les inégalités profitant aux plus défavorisés et n'affectant pas les droits fondamentaux. https://www.lemonde.fr/societe/article/2005/01/24/egalite-ou-equite-par-marc-blondel_395468_3224.html

Sans aller plus loin dans la distinction sémantique entre les deux termes, nous constatons que les rapports entre individus, au regard de leurs droits et obligations, est véhiculée par les textes sportifs, engageant ainsi une dimension éthique transposable dans d'autres contextes sociaux. Le dopage, assimilé à la tricherie, est présenté comme “portant atteinte aux valeurs du sport et avant tout au **principe d'égalité des chances** entre les compétiteurs”². Cette expression est marquée sur un plan politique et sociétal. On trouve également l'emploi du terme égalité en lien direct avec une problématique sociétale : on peut lire ainsi dans la Charte Olympique que le rôle du CIO est “d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe de l'égalité entre hommes et femmes.” Ce lien avec la société est clairement énoncé sur la plateforme RSO : “De par leur activité d'utilité sociale, leur statut associatif voire la délégation de mission de service public confiée aux fédérations, les organisations sportives mettent en œuvre des actions RSO depuis toujours. La responsabilité sociétale est donc loin d'être une nouveauté pour le Mouvement sportif. Elle est inscrite dans son ADN.

Cet engagement sociétal se traduit notamment par la mise en place et la promotion **d'activités physiques et sportives** en faveur de **l'éducation**, de **l'égalité**, du **respect**, de la **mixité** et de la **cohésion sociale**, de la **santé** et du **bien-être** tout en sensibilisant les pratiquant·e·s à leur **environnement**.”
<https://rso.franceolympique.com/la-rso-dans-l-adn-du-sport>

L'équité est davantage associée au respect du règlement et des bonnes pratiques : “certaines fédérations prévoient déjà, en raison de la nature même de la discipline sportive qu'elles encadrent, des règles ayant notamment vocation à préserver l'équité sportive en procédant à des vérifications techniques des équipements utilisés par les sportifs (ex : motocycle, automobile).”³

²<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Juridique/Integrite/08-cnosf-guideintegritesportive-120x180.pdf>

³<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Juridique/Integrite/08-cnosf-guideintegritesportive-120x180.pdf>

b) Le pôle “humain” et citoyenneté

Avec les mots “partage” et “amitié”, les textes sportifs thématisent une dimension humaine, qui se teinte également d’enjeux sur la citoyenneté, avec “universalité”, “éducation/éducatif” et “santé”. Ainsi, les textes introduisent des valeurs éthiques qui favorisent la qualité des rapports humains et des rapports sociaux. Il existe même un manuel pour les fondamentaux de l’éducation aux valeurs (le Programme d’Education aux Valeurs Olympiques⁴). On peut y lire que :

“L’association de thèmes éducatifs du PEVO et du développement positif des jeunes, intégrés à la programmation d’une activité physique, fournit une approche d’apprentissage idéale pour le développement social, cognitif, physique et scolaire des jeunes. Utilisant les symboles des Jeux Olympiques et les thèmes de l’Olympisme, et très inspiré du mythe des Jeux Olympiques anciens et modernes, ce programme vise à diffuser un programme basé sur les valeurs qui façonnera le développement de la personnalité des enfants et des jeunes. Utilisant le contexte des Jeux Olympiques, les participants acquièrent des compétences et découvrent des stratégies qui les aideront à assumer les responsabilités d’une citoyenneté mondiale et d’une culture citoyenne.”

Ou encore, concernant la santé, le Mouvement Olympique affiche une proximité de position avec l’OMS :

“La force de la relation entre l’activité physique et les résultats positifs pour la santé se manifeste tout au long de la vie, mettant en évidence les gains potentiels pour la santé qui peuvent être obtenus si plus de personnes se montrent actives dans leur vie”

Le CIO a d’ailleurs de nombreux accords de collaborations : l’OMS, l’UNESCO, l’ONU, ce qui garantit sa légitimité et son autorité.

c) Le pôle du dépassement

Si ce pôle apparaît comme attendu, il est néanmoins intéressant par les mots qui sont choisis : “excellence”, “persévérance” et “volonté” engagent en effet une dimension positive de la pratique sportive sur l’attitude des pratiquants. L’**excellence** incarne pleinement le dépassement de soi. Il s’agit de donner le meilleur de soi-même, et ce faisant d’être une meilleure version de soi-même.

En effet, dans l’idéal olympique, l’excellence exprime “le fait de donner le meilleur de soi-même, sur le terrain ou dans la vie de tous les jours, sans se mesurer aux autres, afin d’atteindre avant tout des objectifs personnels avec détermination. Il ne s’agit pas seulement de gagner, mais surtout de participer, de progresser

⁴ <https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/IOC/What-We-Do/Promote-Olympism/Olympic-Values-Education-Programme/Toolkit/The-Fundamentals/French.pdf?la=fr-FR&hash=AAA50EED0440C8A729D77B2D639C234304E34C87>

par rapport à ses propres buts, de donner le meilleur de soi au quotidien et de tirer parti de la force combinée du corps, du mental et de la volonté.”⁵

Paris 2024 consacre même un symbole au dépassement de soi, il s’agit de la médaille :

“Le visage des Jeux de Paris 2024 est le résultat de la réunion de trois symboles : une médaille d’or, une flamme, Marianne. Chacun de ces symboles exprime une facette de notre identité et de nos valeurs, avec pour la première fois dans l’histoire, un emblème commun aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

La médaille d’or, symbole du dépassement de soi.

C’est l’exemple que nous offrent les athlètes olympiques et paralympiques, les héros de ces Jeux. En repoussant leurs limites, ils nous prouvent que la victoire est toujours possible. Personne n’a oublié Renaud Lavillenie décrochant le titre olympique lors de son ultime saut, pendant les Jeux de Londres ; ni Marie Amélie Le Fur récoltant trois médailles et faisant tomber deux records du monde aux Jeux Paralympiques de Rio.

Mais la médaille des Jeux de Paris 2024 n’est pas réservée uniquement aux grands champions. Elle récompense aussi tous ceux qui donnent le meilleur d’eux même et vont chercher le meilleur des autres.”⁶

La volonté exprime l’effort mais aussi l’équilibre :

“L’Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l’esprit. Alliant le sport à la culture et à l’éducation, l’Olympisme se veut créateur d’un style de vie fondé sur la joie dans l’effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.”

Dans cet extrait issu de la Charte Olympique (2020), une **forme de vie** (au sens de Fontanille) se dessine qui s’incarne dans la pratique et à travers le partage de valeurs subsumantes, qui sont intrinsèques à l’Olympisme.

CONCLUSION

L’étude de notre corpus a permis de relever les valeurs instituées par les textes officiels et portées par les fédérations et les relais locaux, dans les clubs sportifs par exemple. Un véritable mode d’emploi figure dans

⁵ <https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Document-Set-Teachers-The-Main-Olympic-Topics/Olympisme-et-Mouvement-olympique.pdf>

⁶ <https://www.paris2024.org/fr/paris-2024-un-embleme-unique/>

les chartes à l'attention des dirigeants mais aussi des sportifs, à commencer par les sportifs de haut niveau, qui se doivent d'incarner ces valeurs, notamment lors des Jeux Olympiques.

Dans la Charte Olympique du CIO, la dimension éthique est moins dirigée vers le lecteur que rappelée à travers des valeurs définissant le Mouvement Olympique. L'Olympisme est présenté comme une Philosophie de vie et il s'agit ensuite de voir comment les instances telles que le CIO (Comité International Olympique, les Fédérations Internationales (FI), les CNO (Commissions Nationales Olympiques) s'organisent pour garantir le maintien des valeurs dans la pratique, sur un plan davantage déontologique. Comme on l'a vu, l'Olympisme dépasse la seule pratique du sport pour se répandre dans la vie quotidienne, en tant que nécessaire équilibre individuel et collectif.

Associée à cette valeur pacifique, la dimension intemporelle transparait dans les textes, comme on a pu le souligner. L'énoncé-inscription est valable à toutes les époques et possède un caractère universel. C'est d'ailleurs ce qui fait le caractère canonique des productions discursives du CIO, qui se diffusent ensuite à travers une pluralité d'instances, qui produisent à leur tour des textes, et diffusent largement des valeurs rattachées à différents pôles dans le domaine éthique.

BIBLIOGRAPHIE

Andrieu, B. (2020). "The need of an Olympic Charter for a sport's ethic", *Diagoras: International Academic Journal on Olympic Studies*, 4, 45–59. Retrieved from <http://diagorasjournal.com/index.php/diagoras/article/view/89>

Andrieu, B. (2013), *L'Éthique du sport*, Lausanne : L'Âge d'Homme.

Attali M. et al. (2009), *Les valeurs de l'olympisme. Un modèle éducatif en débat*, Paris, Éd. L'Harmattan.

Chappelet J.-L. (2019). "La régulation globale du sport international : les organisations sportives internationales sont-elles un sujet de diplomatie ?" *Revue internationale et stratégique*, 2(2), 71-77. <https://doi.org/10.3917/ris.114.0071>

Ferrand, A., Chappelet, J., Séguin, B. (2012). *Le marketing olympique: Co-crédation de valeur entre acteurs*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.ferra.2012.01>

Fontanille, J. (2015), *Formes de vie*, Presses universitaires de Liège, collection Sigilla.

Galatanu, O. (2003), La Sémantique des possibles argumentatifs et ses enjeux pour l'analyse du discours. p. 213-226., in: *El texto como encrucijada: Estudios France-ses y Francófonos*.

Krieg-Planque A. (2009), *La Notion De « Formule » En Analyse Du Discours. Cadre Théorique Et Méthodologique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

Longhi, J. (2015, éd.), Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours, *Langue Française*, n°188.

Maingueneau D. (2006), “Quelques implications d’une démarche d’analyse du discours littéraire”, *COnTEXTES*, 1, URL: <http://journals.openedition.org/contextes/93>.

Maingueneau D. & Cossutta F. (1995), « L’Analyse des discours constituants », in Dominique MAINGUENEAU (éd.), *Les Analyses de discours en France, Langages* [en ligne], n°117, p. 112-125. DOI : <https://doi.org/10.3406/lgge.1995.1709>

Ouergli F., Debos F. et V. Meyer, (2015) « Valeurs olympiques et réseaux sociaux numériques : controverses et utopies », *Communication et organisation*, 48, 73-92.

Richard A., 2012, “Sport ou Sports, Singulier ou Pluriel : Différences et répercussions potentielles, une réflexion sur le nombre et son application à l’intitulé d’un ministère”, *Définition et typologie du sport*, Société Française de Terminologie, Paris, France, 169-173.

Sarfati Georges-Elia, « Pragmatique linguistique et normativité : Remarques sur les modalités discursives du sens commun », *Langages*, 2008/2 (n° 170), p. 92-108. DOI : 10.3917/lang.170.0092. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2008-2-page-92.htm>

Wilmet M., 2007 (4^e éd.), *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot.